



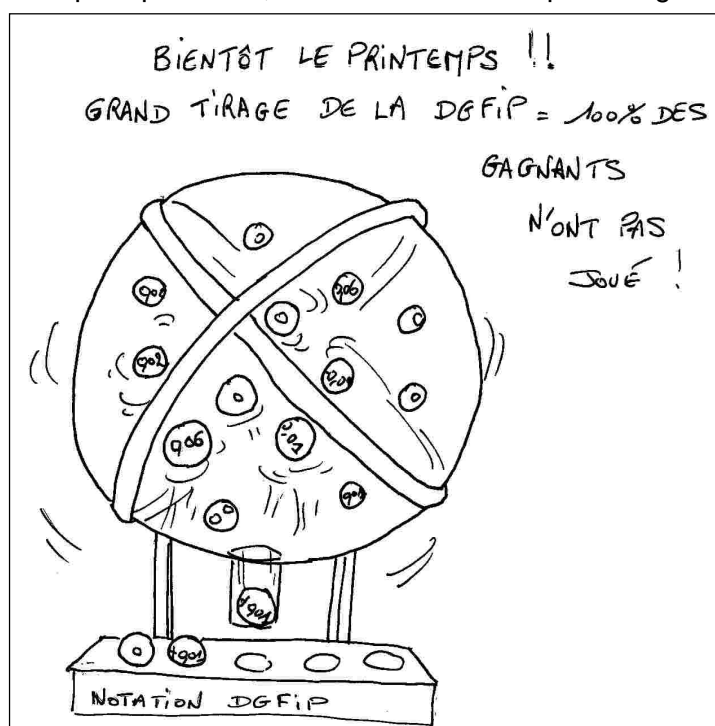
Notation : Gare aux conséquences des suppressions d'emplois !

Le beau ciel bleu aujourd'hui, le chant matinal des oiseaux ayant repris il y a quelques jours, les crocus ou autres perce-neige ayant fait leur apparition, autant de signes avant-coureurs d'un printemps imminent. Une fois de plus la nature donne l'exemple, et à son image flotte ça et là dans le monde (pas partout malheureusement), un air de liberté, de renouveau, de changement. Suivant l'exemple de la Tunisie et de l'Égypte, d'autres pays, certains émirats, la Libye, etc., se dressent contre la dictature, excédés par les pillages et les excès des despotes muselant leurs populations durant des décennies avec le discret soutien de notre petit État voyou d'Europe de l'ouest et du gouvernement Sarkozy, jusqu'à tout récemment... En effet, les moyens modernes de communication, tels qu'Internet, Twitter, Ipad et tous les autres, ont répandu comme une traînée de poudre la nouvelle, et contaminé des jeunes trop souvent condamnés d'avance à la misère, au chômage. En France, également, les frasques et abus de l'oligarchie sarkozienne ne sont plus un secret pour personne, et le monde entier a pu se régaler

de l'incurie et de la nullité de notre politique étrangère, notamment grâce à l'impayable MAM ! Et ce n'est pas cet énième remaniement ministériel qui va apporter du crédit à notre actuelle gouvernance, minée par les erreurs, les approximations, le copinage, l'incompétence.

Pourtant nos médias, ne cessent à l'heure qu'il est, d'honorer la mémoire d'un certain Serge Gainsbourg, compositeur et musicien de génie, quelque peu libertaire, disparu il y a 20 ans déjà, et porteur en son temps d'un message plutôt dérangeant. Ceux qui naguère le conspuaient et le critiquaient allègrement, ne tarissent pas d'éloges, et se remplissent les poches sur son dos, en multipliant les émissions et les reprises souvent de piètre qualité. Bonjour l'indécence !

Mais l'approche du printemps coïncide aussi à la période de notation au sein de notre administration, qui, comme de coutume, révèle à la fois les incongruités du système, et les limites de certains notateurs (pas tous, grâce au ciel). Attention à ne pas payer doublement la facture des suppressions massives d'emplois, cadeau empoisonné des libéraux à la botte du Medef ! Les agents subissent déjà une pression quotidienne de plus en plus importante sur leur poste de travail, il ne faudrait pas qu'en plus, ils soient pénalisés au niveau de leur notation. Car ne perdons pas de vue ses effets pervers sur l'avancement par liste d'aptitude, les tableaux d'avancement, les changements d'échelons etc. En effet, il est notoire que certains membres de l'armée mexicaine de la DGFIP (chefs de service), s'ils n'abusent pas de la fonction copier/coller, profitent de l'occasion pour sanctionner le manque de flagornerie de certains agents de leur service et régler des comptes. La CGT Finances Publiques est à la disposition de ses adhérents et sympathisants pour examiner et rectifier s'il y a lieu, les manquements, les abus, l'arbitraire en CAPL. N'hésitez pas à faire appel, et de contacter pour cela vos correspondants d'immeubles ou élus (Cf. le site : www.financespubliques.cgt.fr/67/spip.php?article488). Oui, cela sert aussi à cela les CAPL, d'où l'importance des élections professionnelles de fin d'année et de vos suffrages.



Suspense malsain, ou de mauvais goût à la DRFIP.

N'en déplaise à certains de nos lecteurs, une fois de plus la Cigogne va évoquer la mise en place du Centre des Finances Publiques de Strasbourg. Car en effet, du fait de son importance, et des conséquences aussi bien financières que sociales qu'impliquent son implantation au 35 avenue des Vosges, il ne serait pas responsable de la part de la CGT Finances Publiques 67 de ne pas suivre cet énorme chantier dont finalement on ne sait pas encore grand chose, tellement le suspense est entretenu. Pourtant d'ores et déjà, il semble bien que ce dossier, soit bien mal engagé, sur certains plans. Nous allons au cours de notre développement sérieux les nombreux problèmes, flous dans le projet, décelés par avance, ceci dans un but constructif, car mieux vaut prévenir que guérir, compte tenu des sommes énormes en jeu.

En préambule, il est évident que dans sa sacro-sainte et obsessionnelle perspective des 12m² archives comprises par agent, décidée par un quidam de BERCY un jour, l'administration a mis au pilon plusieurs de ses grands principes déontologiques de toujours, nous allons voir cela ci-après.

* Sur un plan strictement sécuritaire :

L'immeuble fait en ce moment l'objet de grands travaux de mise en sécurité d'un coût de 1.000.000 €. Toutefois, il n'est curieusement pas prévu de changer ni la porte battante d'entrée (imaginez son ouverture et sa fermeture plusieurs milliers de fois par jour), ni l'ascenseur pour handicapés qui se trouve juste derrière, qui est encombrant, d'une fragilité extrême et dont le coût d'entretien est exorbitant, ni encore l'escalier d'accès au site, qui est escarpé et donc dangereux. Alors, la question est la suivante : cet immeuble est-il classé ERP (établissement recevant du public) oui ou non ?

L'on nous rétorquera sans doute qu'il l'est, mais uniquement pour la future zone d'accueil qui sera aménagée au RDC de l'immeuble. Pourquoi faire de cet immeuble un « must » de la sécuri-

té, mais pour une partie seulement, pas sur l'ensemble !

Quid de la sécurité de l'usager qui entre au CFP de Strasbourg ? Peut-on préjuger de la non réception de public s'agissant du ou des services appelés à être logés à moyen terme au 3^e étage du bâtiment ? Qu'en est-il enfin, de l'installation de placards ou d'armoires dans les couloirs du bâtiment aux étages ? Toute personne quelques peu informée de la réglementation en matière de normes de sécurité pourra confirmer qu'il est totalement proscrit d'installer des obstacles dans les zones d'évacuation, à plus forte raison vers un escalier de secours. Peut-être qu'effectivement les couloirs resteront malgré cela suffisamment spacieux, mais a-t-on consulté à ce sujet une quelconque commission de sécurité ? Les organisations syndicales souhaiteraient en avoir la certitude. L'agent ACOMO du département a-t-il été consulté ? Il serait quand même hallucinant que pour une question de non conformité en matière de sécurité, au point où nous en sommes, ces immenses investissements ne soient pas validés.

* Le facteur humain :

Il semble à l'heure actuelle arrêté en haut lieu, que les travaux de mise en place du futur grand accueil sont appelés à se faire sur site occupé. Même s'ils vont être effectués selon un calendrier tenant compte de la campagne 2011 (IR 2010), les agents qui déjà ont supporté pas mal de désagréments lors des travaux de mise en sécurité du bâtiment, vont une fois de plus, faire les frais d'importantes nuisances sonores (percements de murs très épais, abattages de cloisons) et en plus respirer de la poussière, voire du plomb ! Au demeurant, ce sera le cas également pour les usagers venant déposer leurs déclarations, retirer un imprimé, ou tout simplement se renseigner, car il est illusoire de penser que la campagne IR débute le 2 mai pour se terminer le 31 ...! Le hall d'accueil ne désemplit pas durant quelques semaines encore. S'agissant de leur future installation, les agents des SIP, SIE, PRS et autre FI Élargie vont être parqués dans des salles, souvent trop petites, autour de bureaux positionnés en « marguerite »,

où les grands principes déontologiques tels que le secret professionnel et la confidentialité n'ont plus guère de sens. Tiens donc ! Il n'est même pas question ici des problèmes de promiscuité, ou de l'espace vital, disons de l'intimité à laquelle chaque personne a droit (imaginez plusieurs conversations téléphoniques simultanées). Les collègues se posent à juste titre dès à présent, plusieurs questions. Quand vont ils déménager ? N'oublions pas que nous sommes dès à présent en pleine période de prévision des vacances (locations, réservations) ? Où vont ils déménager ? Quand sauront-ils où ils seront logés ?

* Enfin, sur un plan purement technique et logistique :

Compte tenu de ce qui précède, il est raisonnablement permis de s'interroger quant au suivi logistique de toutes ces ambitions. Des bureaux neufs de taille adéquate seront-ils livrés ? Les crédits alloués à ces opérations seront ils suffisants pour équiper les trois SIE et les trois SIP du site ? Qui va effectuer les déménagements provisoires (opération à tiroirs ou préalables), les déménagements intra-muros des deux SIP et SIE (Strasbourg Est et Ouest), du PRS, du Pôle Enregistrement, de la FI Élargie, ou extérieurs (SIP et SIE de Strasbourg - Neudorf), les déménagements vers la rue Simonis des Brigades de vérification, Patrimoniale, le Pôle CE, et avec quels moyens (déménageurs, vacataires). Enfin sempiternelle question, selon quel calendrier ?

Dans un contexte difficile de suppressions d'emplois, où la DGFIP se montre comme à son habitude exemplaire, voire excessivement zélée, avec la pression qui les accompagne, il est indécent et malsain d'entretenir ce genre de cachotteries vis à vis des agents. Ils ne sont ni des animaux de zoo, ni des bêtes de somme, et ont droit à un minimum d'informations, d'espace vital et de dignité. C'est à cela aussi, que la CGT Finances Publiques 67 s'emploiera dans les mois à venir, afin de prévenir toute situation anormale, voire dangereuse.

Suppression

de la taxe professionnelle : les vrais gagnants

Dire que les hommes politiques ne tiennent pas leurs promesses est un lieu commun, et les déçus de Sarkozy sont nombreux, le travailler plus pour gagner plus ayant bien sûr fait long feu, sous l'effet de la hausse du chômage et de la précarité.

Alors, tous perdants ? Certainement, pas ! A l'approche des élections de 2012, le pouvoir n'a pas oublié sa base électorale la plus fidèle et a fait en toute discrétion de très beaux cadeaux aux patrons de PME et autres professions libérales (la fidélité, ça s'entretient !). Voici le mécanisme : 1° on supprime la TP - 2° on crée la CFE, sorte de mini-TP, car calculée sur les seules bases foncières - 3° on crée également une contribution sur la valeur ajoutée (CVAE), mais on en dispense totalement toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 500.000 € - 4° on crée enfin des taxes spécifiques sur les grands opérateurs, type télécoms ou électricité, qui sauront les répercuter sans problème sur le consommateur. Résultat : quantité d'assujettis à l'ex-TP profitent d'un fantastique effet d'aubaine, se contentant d'un impôt symbolique, la CFE.

La situation est telle que l'avis d'imposition à la CFE 2010 a dans pas mal de cas pris des airs de tract de l'UMP : on imagine les heureux destinataires de la facture qui représente la moitié, voire le tiers, parfois moins de la TP réglée l'année précédente ! Ceci alors que toute l'Europe est à la diète, que le pouvoir d'achat diminue et que la protection sociale régresse parce qu'il faut réduire les déficits !

Alerte sur le transfert du recouvrement de la CFE (ex TP)

La Taxe professionnelle (TP), aujourd'hui remplacée par la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) était jusqu'à présent recouverte par les services « gestion publique » ; le transfert à la filière fiscale, déjà effectué dans certains départements, aura lieu ce printemps dans le 67. Pour « refiler le bébé » aux collègues des SIE dans les meilleures conditions, la consigne est bien sûr de solder le maximum de cotes. Mais il y a une surprise du chef : pour cette dernière campagne de recouvrement de l'ex-TP, les services seront privés de l'usage de leur application de recouvrement contentieux, RAR !

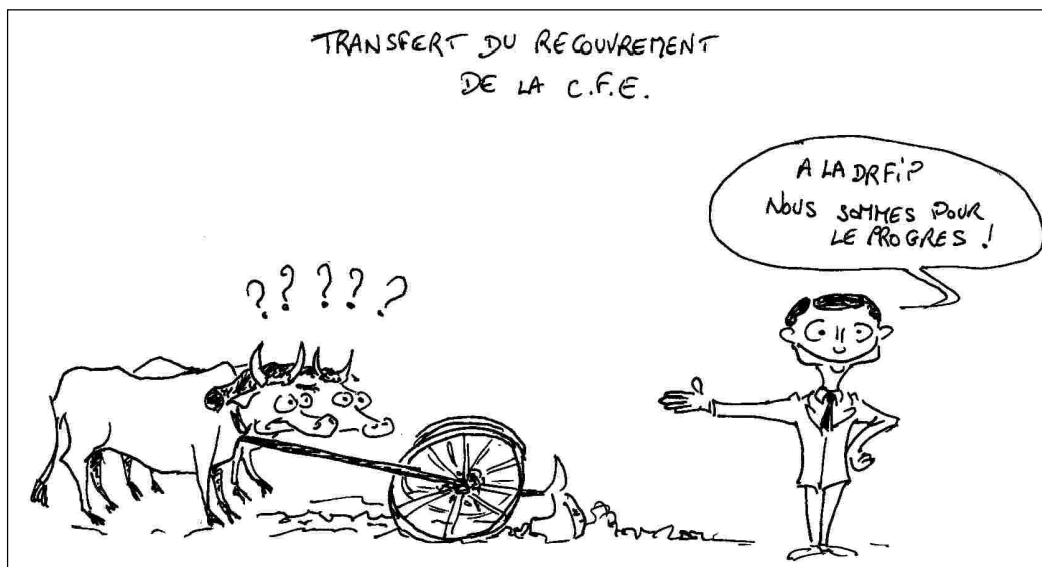
Quand on expérimente, on le sait, on essuie les plâtres. Les 15 départements qui ont les premiers transféré le recouvrement de la TP aux SIE, en 2009, ont rencontré les difficultés habituelles qui se présentent en cas de réorganisation : points techniques oubliés, problèmes locaux, difficultés de communication. La routine, quoi !

Pour une fois, le Bas-Rhin n'était pas dans le lot des expérimentateurs. Les services pouvaient donc espérer profiter de l'expérience de ceux qui avaient payé les pots cassés et gérer tranquillement le transfert, courant 2011.

Mais à la DGFIP, rien n'est jamais simple ! C'est ainsi qu'à une réforme technique (le transfert du recouvrement) est venu s'ajouter un grand projet de notre petit Président, la suppression de ladite TP. « Mais alors, c'est encore mieux, il n'y a plus rien à transférer ! – On a bien fait d'attendre ! ». Que nenni ! Si la TP est bien supprimée, une série de taxes nouvelles, plus ou moins censées la remplacer, ont été créées en parallèle (voir encadré). Et un rôle de CFE a bien été émis et pris en charge par les services fin 2010. La logique aurait bien sûr voulu que la gestion publique gère les dossiers 2010 jusqu'à leur apurement et que le transfert intervienne lors de l'émission des rôles 2011, avec une prise en charge cette fois-ci par les SIE.

Il en a été décidé autrement : la gestion publique gèrera les dossiers jusqu'en avril, avant de transférer les restes au mois de mai aux SIE. Cerise sur le gâteau : pour économiser sur les travaux d'adaptation qu'aurait nécessité la mise jour de RAR et son adaptation à la nouvelle taxe (CFE), la direction générale a décidé que les dossiers resteraient dans l'application REC de recouvrement amiable jusqu'en avril. Cette décision absurde conduit à demander aux services de lancer des poursuites sans avoir les instruments pour (états de restes, édition des actes), à multiplier les réunions et enquêtes statistiques, à nommer des correspondants sur chaque site, etc. Il y a mieux (ou plutôt pire) : face à la grogne annoncée, des macros ont été promises pour gérer les poursuites dans REC !

On n'ose pas faire le calcul que représente l'énergie gaspillée par tous dans ce dispositif stupide par rapport à ce qu'aurait coûté la mobilisation d'une équipe d'informaticiens pour programmer les adaptations nécessaires de RAR !



Femme - retraite - précarité

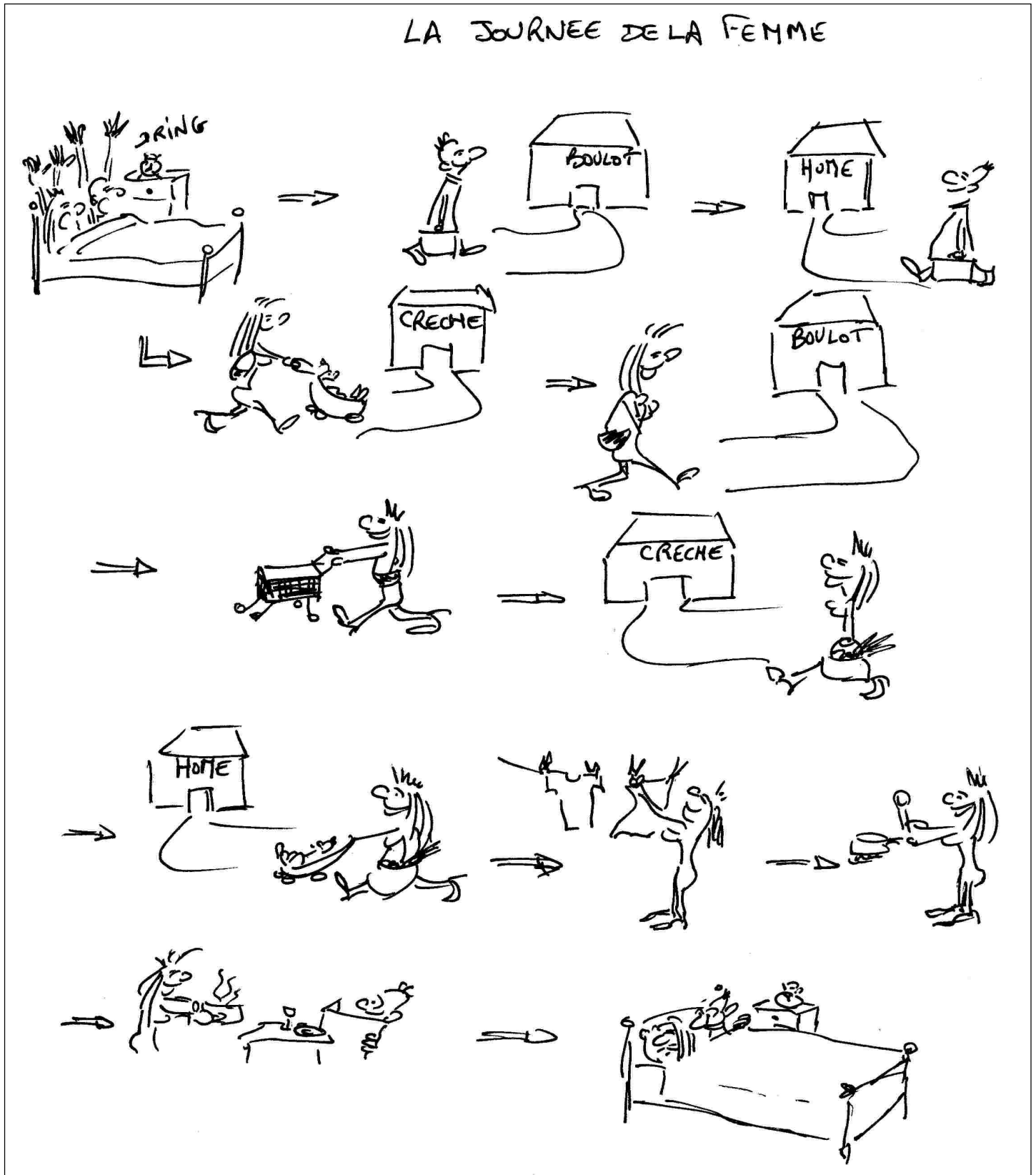
Le 8 mars célèbre la Journée Internationale des Femmes.

Cette journée reste aujourd'hui d'une brûlante actualité. Car, tant que l'égalité entre les hommes et les femmes ne sera pas atteinte, nous aurons besoin de la célébrer.

A cette occasion, l'UD CGT 67 organise un débat interactif le 8 mars prochain de 9 heures à 12 heures à la Maison des Syndicats (salle B) 1 rue Sédillot à Strasbourg.

Ce débat sera suivi d'un apéro revendicatif aux abords de la place de la Bourse (Delattre de Tassigny).

La CGT sollicitera les autres organisations syndicales du département afin qu'elles se joignent à notre appel. Inscrivez vous dès aujourd'hui à ce débat auprès de l'UD (03 88 36 18 85 ou ud67@cgt.fr)



Grève sur les conditions de travail au CSI

Le centre d'assistance téléphonique de la fiscalité des entreprises était aux abonnés absents le jeudi 17 février.

100% de grévistes.

Les collègues revendiquent une amélioration de leur qualité de vie professionnelle pérenne ainsi que le respect de leur travail.

L'administration a rapidement réagi en mettant à l'ordre du jour, les conditions de travail lors de la rencontre OS/DG du 8 mars et en prenant des mesures diverses pour le pôle GESPRO :

- soutien des bureaux techniques pour apurement du stock de cas en attente (+de 7200) et écriture d'un script correctif.
- action envers les directions locales : formation des agents, référentiel GESPRO etc....
- livraison d'un palier correctif (mise à jour informatique)
- travailler sereinement. Cette étrange formulation de la part de la direction signifie que la pression sur les indicateurs sera moindre, mais que l'on ne les abandonne pas.....
- réorganisation du plateau : 5 agents en moins sur le pôle gestion et 5 en plus sur le pôle GESPRO.

Toutes ces mesures vont dans le bon sens. Sauf la dernière qui consiste à habiller Pierre en déshabillant Paul.

Cette réaction extrêmement rapide, le lendemain de la grève, s'explique par le « syndrome FRANCE TELECOM » sur le site de LYON*.

Les conditions de travail de l'assistance en générale et des services utilisateurs , dépendent de la qualité :

- des nouvelles applications mises en production
- de la réactivité de l'ensemble de la chaîne de développement des applications informatiques
- de la formation des utilisateurs
- de la réactivité des Bureaux Métiers
- du management de proximité et de l'adéquation mission emplois.

Des difficultés permanentes en assistance sont le révélateur de problèmes en amont dans le processus de travail et relèvent du pilotage des missions par la DG. Des applications mal écrites telles GESPRO HELIOS CHORUS génèrent en cascade des problèmes, des dysfonctionnements pour les usagers, les services utilisateurs et l'assistance.

C'est bien le pilotage et le mode de management de la DG qui est en cause. La politique d'indicateurs par service se fait au détriment de la bonne marche de l'ensemble et conduit les responsables à masquer les difficultés rencontrées.

Le 8 mars, la CGT portera aussi la revendication d'une amélioration pérenne de la qualité de vie des agents en assistance et du respect de leur travail. Ces revendications relèvent de nombreuses problématiques.

La CGT souhaite aussi voir se mettre en place dans les plateaux d'assistance la même organisation de travail que dans les CPS.

La responsabilité du pilotage et du management de la DG dans ce fiasco sera abordée.

* le plateau d'assistance est implanté sur 3 sites (LYON, NEMOURS, STRASBOURG).

Humeur

La dégradation des conditions de travail a de nombreux effets.

L'un des plus perniciosus est la tension entre collègues qui affecte les relations sociales.

Une collègue du CSI de Strasbourg a été la victime collatérale de la souffrance du plateau d'assistance de LYON (voir article « grève sur les conditions de travail dans les CSI »).

Un problème bénin a dégénéré en conflit entre le CSI de LYON et celui de STRASBOURG.

Résultat : un bouc émissaire a été trouvé. Une collègue de Strasbourg est convoquée le jour même par l'IDep assisté de ses 2 inspecteurs, et sommée de s'expliquer...

Une chance que la collègue soit bien notée, et qu'il n'y ait pas eu de faute de sa part...

La CGT a fait savoir que les limites du tolérable avaient été franchies...

Ce qui a « blessé » un des inspecteurs.

C'est sûr...la collègue qui a quitté en pleurs ce soir-là son service pour retrouver son jeune enfant, elle, n'a pas été blessée.... Quel monde !

Faites en bon usage...

«.....La période de réserve électorale est un usage, qui ne découle d'aucun texte relatif à la fonction publique ni au droit électoral, systématiquement observé par l'administration à chaque échéance électorale. Il s'agit pour les fonctionnaires, pendant la durée officielle d'une campagne électorale, de s'abstenir de participer, dans l'exercice de leurs fonctions, à des cérémonies publiques ou à des manifestations auxquelles ils pourraient être conviés.

Cet usage a pour objectif de préserver la nécessaire neutralité politique de l'autorité administrative en période électorale, mais n'empêche nullement les fonctionnaires de participer aux opérations électorales, à l'expression publique ou au débat citoyen.

En revanche, pour ne pas donner le sentiment d'interférer dans l'expression du débat démocratique, les fonctionnaires évitent d'apparaître publiquement.

Par exemple, un représentant de l'État peut participer à une réunion dans une collectivité territoriale. Mais, si la même réunion est suivie par un journaliste, il déclinera.....»

Ces quelques extraits du dernier courrier en la matière montrent à quels points certains usages ont la vie dure.

Alors que d'aucuns ne sont plus ministres quand ils sont en vacances, le petit personnel est lui invité à se soumettre à des usages qui semblent sortis tout droit des périodes sombres de notre pays pourtant sensé être celui des droits de l'homme. La cigogne se souvient d'autres épisodes croustillants de campagnes électorales où les mêmes usages servaient à tenter d'empêcher l'envoi de lettres de rappels et autres redressements.

Au risque de «radoter», nous réaffirmons à tous ceux qui voudraient faire de nous des sujets aux ordres d'un nouveau maréchal ou à tous ceux qui auraient oublié l'histoire de France, certaines périodes sont révolues et les fonctionnaires sont devenus des citoyens à part entière depuis la loi Le PORS.

Il faut dire que la page déontologie du portail métier date un peu et nécessiterait une sérieuse mise à jour. Elle nous rappelle tout de même que le devoir de réserve est une pure construction jurisprudentielle, et si on en croit ces quelques extraits, les dernières décisions en la matière ne sont pas de prime jeunesse. Sans doute parce que depuis, les magistrats bénéficient, au même titre que tous les fonctionnaires, de la liberté d'opinion.

Déontologie, extraits :

§ 1 : Réserve et dignité

A - Le devoir de réserve

L'obligation de réserve, qui s'applique à l'expression et au comportement, n'est pas prévue par le statut général des fonctionnaires. Elle résulte d'une construction jurisprudentielle. Les tribunaux précisent, au coup par coup, les attitudes qu'il convient de regarder comme des manquements à cette obligation.

Le Conseil d'État a ainsi jugé qu'était répréhensible le fonctionnaire municipal qui écrit de violentes attaques contre son maire (C.E. Ville d'Armentières, 11.07.1939, Rec. p. 468) ou le policier qui distribue des tracts critiquant l'action de la police au cours d'une grève (C.E. Magin, 20.02.1952, Rec. p. 117). De même, la participation d'un fonctionnaire à une manifestation interdite par le gouvernement a été considérée comme un manquement à l'obligation de réserve, même en dehors des heures de service (C.E. Kowalewski, 27.05.1955, Rec. p. 297).

Devoir de contestation oblige, il nous faut rappeler que les droits et obligations des fonctionnaires ont été définis par la loi Le PORS :

Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. Loi dite loi Le Pors.

Version consolidée au 07 juillet 2010

Chapitre II : Garanties

La liberté d'opinion est garantie aux fonctionnaires.

Aucune distinction, directe ou indirecte, ne peut être faite entre les fonctionnaires en raison de leurs opinions politiques, syndicales, philosophiques ou religieuses, de

leur origine, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leur patronyme, de leur état de santé, de leur apparence physique, de leur handicap ou de leur appartenance ou de leur non appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race.

Sans préjudice des dispositions plus favorables qui leur seraient applicables, les fonctionnaires qui occupent des fonctions publiques électives bénéficient des garanties accordées aux titulaires de mandats locaux ...

Alors que nous pouvons bénéficier d'autorisations d'absence pour mener campagne, on se demande par quelle opération miraculeuse certains auraient été élus s'ils avaient été interdits d'expression publique.

I. Autorisations d'absence pour candidature à une fonction publique élective (circulaire F.P. 1618 du 10.02.1998)

Les fonctionnaires de l'État et des établissements publics de l'État et les agents non titulaires de droit public, qui font acte de candidature (candidat titulaire ou suppléant) aux élections présidentielles, législatives, sénatoriales, régionales, cantonales et municipales ainsi qu'aux élections au Parlement Européen peuvent bénéficier de facilités de service pour participer aux campagnes électorales :

Les obligations des agents de l'État sont définies au chapitre IV de la loi le PORS :

Chapitre IV : Obligations

Les fonctionnaires sont tenus au secret professionnel dans le cadre des règles instituées dans le code pénal.

Les fonctionnaires doivent faire preuve de discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont ils ont connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions...

Utiliser notre liberté d'expression en participant au débat citoyen est pour nous un devoir, qui, s'il était partagé un peu plus par les hauts fonctionnaires, enrichirait ce débat pour une meilleure gouvernance au service de tous, alors, sortez de votre réserve...

Dictature, aussi à la DRFIP !

La France entière, enfin presque, puisqu'il s'avère que cela ne fait pas les affaires de toute l'actuelle gouvernance, se réjouit du retour à la démocratie des pays arabes s'étant récemment affranchis du joug des dictateurs style BEN ALI, MOUBARAK, etc. La liste risque d'ailleurs encore de s'allonger ! Mais il n'est pas nécessaire de voyager aussi loin pour déboucher des dictateurs, car sous le ciel de notre beau pays, à la DRFIP 67 par exemple, sévissent encore certains chefaillons à l'ancienne, qui dès qu'ils sont quelque peu éloignés de la place de la République, se sentent des âmes de despotes. La Cité Administrative est l'un de ces lieux (il y en a d'autres) où sévit à l'heure qu'il est, un personnage, qui ne connaît plus guère de retenue dans ses fonctions d'encadrement, sans doute frustré par de nombreuses années à contre emploi à la présidence de l'ATSCAF du Bas-Rhin. Inutile de le nommer, vous le connaissez ! Mais le sujet ne prête pas à rire ! Facile à dire, faire de l'associatif pendant des années lorsque l'on a une nature de dictateur. Nombreux sont celles et ceux, qui après l'ère PETER ont préféré quitter les lieux plutôt que de subir journalièrement mépris (ex : « tu es un incapable »), brimades, insultes (ex : « tu es un con, un voleur etc. »), humiliations, rabaissements (ex : « toi, prends une serpillière et va laver par terre » ou bien « toi, va m'acheter une bouteille de whisky »), voire davantage.

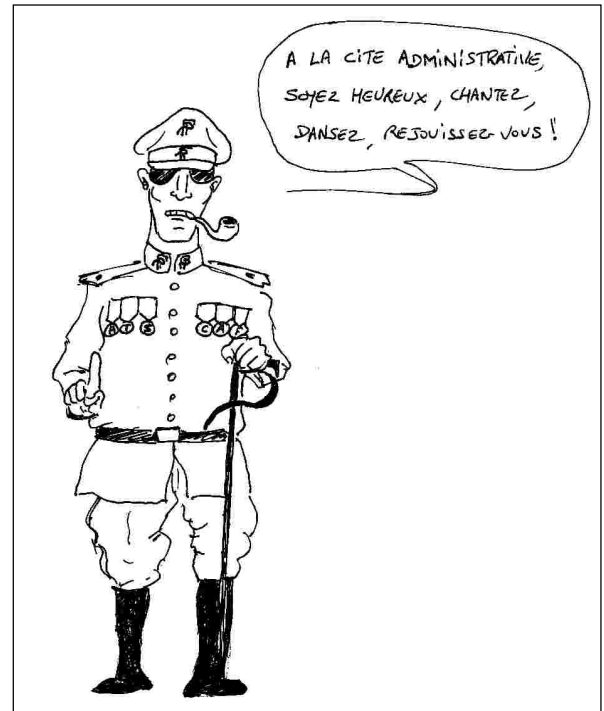
A titre d'exemple, citons :

- Que l'intéressé, impose leurs horaires à ses agents, qui pourtant peuvent prétendre aux horaires variables comme tout un chacun.
- Que l'intéressé interdit à ses agents (pas tous, car on joue la division selon le vieux principe « diviser pour régner ») toute récupération d'horaires.
- Que l'intéressé accorde des congés « à la tête du client ». « C'est moi qui décide ... »
- Que l'intéressé, lorsqu'il organise une réunion de service,

décompte le temps de cette réunion sur les Congés ou l'ARTT des agents.

- Que l'intéressé déplace les agents d'un poste technique à un poste administratif, d'autorité, sans délais, sans formation préalable (standard par exemple).
- Que l'intéressé a interdit à un agent d'aller assister à des obsèques (de quel droit ?).

Il est évident qu'une part de notre hiérarchie n'est pas à sa place à l'heure actuelle dans ses fonctions d'encadrement, mais ce cas là est caricatural. La CGT Finances Publiques 67 va suivre ce dossier, avec l'appui des médecins de prévention si nécessaire, car combien de collègues du site encaissent et subissent jour après jour. Il est urgent de mettre fin à ces agissements.



DGFIP :

Les contractuels votent massivement CGT.

Le 7 Décembre dernier les contractuels de droit public de la DGFIP (hors berkaniens) étaient appelés à voter pour la première fois pour leur instance de représentation.

A 49,05% ils ont accordé leur confiance à la CGT, et reconnu ainsi son engagement de longue date pour la défense des non titulaires.

Mise au point

Dans notre précédent numéro nous vous informions de ce que nous prenions pour une nouvelle procédure de remboursement des frais de déplacements avec plus de lourdeur, de paperasserie (RIB à chaque fois), bref plus de bureaucratie.

Nous avons appris au détour d'un échange lors d'une des dernières réunions informelles avec la direction que cette procédure n'est pas la procédure habituelle, mais une procédure d'exception qui permet de faire les remboursements de frais sur une régie d'avances.

Il aurait été judicieux d'en informer les agents. Eux qui croyaient comme la Cigogne que c'était un retour de la bureaucratie de grand papa en sont pour leurs frais. Ce n'est que la com. qui n'a pas été à la hauteur. C'est bête d'avoir raté une occasion de montrer aux agents qu'on le soucie de leurs deniers !

Dialogue social :

Depuis quelques temps une série de réunions a lieu avec la DRFIP.

Elles ont essentiellement pour objet de mettre à plat les questions de fonctionnement du dialogue social et les pratiques.

Nous vous rendrons compte très prochainement et de manière plus exhaustive de l'avancée des débats par le truchement de la Cigogne ou sur notre site.

Notez dès à présent deux réunions à venir les 14 mars et 30 mars.

L'entrevue du 14 mars sera consacrée à la problématique des délais de route— une question portée de longue date par la section.

Nous notons avec intérêt et saluons le fait que l'administration a demandé à la CGT de préparer un document qui servira de support à la discussion.

Nous y voyons la volonté de la hiérarchie d'avancer sur cette question et tenons à le saluer.

Le document préparatoire est disponible sur le site de la section qui est accessible à travers le portail Ulysse local :

<http://dfp670.intranet.dgfp/> — voie pratique—syndicats—CGT Site internet local.

attac  LA CGT, ATTAC ET LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE VOUS PRÉSENTENT

LARZ'ALS

7ÈME ÉDITION

- MARCHÉ BIO ET ARTISANAL A PARTIR DE 10H30
- BOURSE AUX LIVRES
- CONCERTS: A PARTIR DE 16H00 - ACOUSTIK BROU BAND (VARIÉTÉ FRANÇAISE)
18H00 BAL PYGMÉE (ALSACO AFRICAÏN ÉPICE ET FESTIF) • 20H00 - BOELIF PEROU (IMPRO FREE STYLE)
21H00 - DU MATOOL GROOVE (DJ SETS DANSE).
- SPECTACLES POUR LES ENFANTS ET LES PLUS GRANDS
- RÉTROSPECTIVE MARCEL TRILLAT
- EXPOSITION DE MOSAÏSTES PALESTINIENS DE L'ÉCOLE DE JÉRICHO

RESTAURATION SUR PLACE DU MATIN AU SOIR

ENTRÉE LIBRE!
DE 10H30 À L'ALBE

SAMEDI
19 MARS

A BOLXWILLER
CENTRE SOCIOCULTUREL MARIE HART



Sommaire :

Page1 :
Edito
printemps des notations

Page 2:
Suspense malsain

Page3:
Transfert de la CFE
Les vrais gagnants de la réforme de la TP

Page4:
Journée le la femme

Page5:
Grève au SCI
et
Dégâts collatéraux

Page6 :
Devoir de réserve et mise au point

Page 7 :
Dictature...
à la Cité Gaujot
Le vote CGT avance
Mise au point frais de déplacement
Calendrier du dialogue social

Page 8:
Larz'als
Et....n'oubliez pas de vous syndiquer à la CGT... pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait.

JE ME SYNDIQUE à la CGT Finances Publiques

Nom : Prénom :

Grade : Indice :

Adresse administrative :

Adresse Personnelle :

Bulletin à retourner au syndicat par l'intermédiaire du correspondant local ou l'un des secrétaires :

Thierry BORDENAVE au CSI de Strasbourg

Jean Michel CHAIRON à la TP Drulingen